



RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220302-D00673310-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 2 mars 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Ordre de passage des rapports en séance :** 1, 2, 4, 3, 35, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36

**Étaient présents à l'hôtel de Ville :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** M. Laurent CROIZIER

**Était absent :** M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote :** Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à Mme Claude VARET, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Laurence MULOT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

**OBJET :** 24. Accord-cadre pour les travaux d'impression des services de la Ville de Besançon, du Grand Besançon et du CCAS de Besançon - Autorisation de signature

Délibération n° 2022/006733

**Accord-cadre pour les travaux d'impression des services de la Ville de  
Besançon, du Grand Besançon et du CCAS de Besançon  
Autorisation de signature**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 1	17/02/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

Le marché pour les travaux d'impression des services arrive à échéance le 02/07/2022. Une nouvelle consultation en groupement de commandes doit être réalisée entre la Ville de Besançon (coordonnateur du groupement), Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de prestations de services.

**I. Contexte et enjeux**

La Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent, dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, engager une procédure de passation des marchés publics pour les travaux d'impression des services.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement.

La durée du marché est d'un an, reconductible trois fois.

**II. Procédure**

Le montant annuel maximum de commandes est de 180 000 € HT réparti en deux lots :

Lots	Désignation
1	Travaux d'impression petits formats (jusqu'à A3 +) et offset
2	Travaux d'impression numérique moyens et grands formats

Par conséquent, la procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

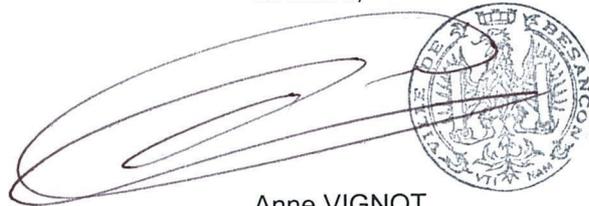
Conformément aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique, il est proposé de conclure :

- un accord-cadre à marchés subséquents, avec 2 opérateurs économiques, pour un montant annuel maximum de 90 000 € HT pour le lot 1,
- et un accord-cadre à bons de commande, avec 1 opérateur économique, pour un montant annuel maximum de 90 000 € HT pour le lot 2.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- lancer la procédure de passation des marchés publics,
- signer les marchés avec les titulaires retenus.

Pour extrait conforme,  
La Maire,

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. The signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE VITRE' and '53100 VITRE (Mayenne)'. The seal is partially obscured by the signature.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions\*: 10

Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.